DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Edito

Révision de la LSP: une collaboration pragmatique

La SVM est favorable au projet de révision de la Loi sur la santé publique vaudoise (LSP) dont le but est de définir un cadre légal au contrôle éventuel du nombre de médecins dans le canton. Innovation principale, la création d'une commission dédiée entérinerait une pratique positive initiée depuis plusieurs mois avec la SVM dans le cadre d'une convention spécifique.



Il n'y a pas de pléthore médicale dans le canton de Vaud

Petit retour en arrière. Pour lutter contre « une offre pléthorique qui induirait des coûts supplémentaires pour notre système de santé », la LAMal attend des Cantons qu'ils contrôlent leur offre médicale.

Or la réalité est bien différente. Il n'y a pas aujourd'hui de « pléthore médicale » dans ce canton. Au contraire, le Canton de Vaud, à l'image de la Suisse, ne parvient pas à former suffisamment de médecins pour répondre aux besoins grandissants d'une population en croissance, vivant plus longtemps et dont les maladies (chroniques) nécessitent des suivis plus lourds qu'il y a vingt ans. L'apport de médecins praticiens diplômés à l'étranger est désormais nécessaire, comme vous pourrez le lire dans ce numéro.

Par ailleurs, diverses analyses ont clairement démontré que la hausse des primes ces dernières années n'est que très marginalement imputable aux médecins…

La SVM est le partenaire naturel de l'état pour ces discussions

Toutefois, depuis l'été 2022, l'Office du médecin cantonal et la SVM, entourés de représentant·es de la formation postgrade et des médecins assistants, ont entamé un processus de revue systématique des

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.

spécialités médicales. Chacune a fait l'objet d'une ou plusieurs séances de travail durant lesquelles l'évolution de la pratique dans la spécialité, les effectifs de médecins dans le canton ainsi qu'une prévision éclairée des besoins et de l'offre dans les années à venir ont pu être discutés.

En ce sens, il est indispensable que ce mécanisme permettant un dialogue constructif entre l'Etat et les médecins installés soit ancré dans la loi. La SVM, avec ses groupements régionaux (GR) et de disciplines médicales (GDM), détient une perspective unique sur la pratique quotidienne de toutes les disciplines médicales du canton.

Steve Aeschlimann
Secrétaire général de la SVM et rédacteur en chef de DOC

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.